L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 26 MARS 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

Bureau à louer.

PROPRIÉTÉ DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI MATIN, 26 MARS.

VÉRITÉS A L'ENCAN DE CE JOUR.

Voir les détails, vente par commissaire.

Par Vincent & Co., rue Royale, Nos 64 et 66 de la rue de la Jonquille—marchandises diverses Quincaillerie et épicerie.

Par Vincent, Gardner & Co., rue Royale, Nos 64 et 66 de la rue de la Jonquille—Meubles neufs et usagés, ustensiles de bureau, meubles et bagatelles.

Par A. Cazenave, à la succursale des rues Royal et de la Jonquille—Vins variés.

Par Stephen Yoxall, rue Magazine, No 2 bis—Tableaux de genre.

Par Kellogg, Martin & Co., rue Royale, No 64 de la rue de Chartres—Linge de table, chemisettes, chaussures, etc.

Par Jos. H. Robert, à la salle d'encans, rue Vieille-Levée, No 34—Marchandises diverses, meubles, etc.

Par H. Vidal, rue Royale, entre St-Pierre et St-Antoine—Ex cellente cuisine.

Aussi, au No 203, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse—Vente régulière de meubles.

Par R. M. Hennessy, au No 87, rue du Champ—Vente régulière de meubles.

SOUSCRIPTION :

Vente aux enchères, à midi, au magasin de Julien Tarride, Hôtel-de-Ville-Gentilly, de 45 barils de Cognac, par Stephen Yoxall.

Par Pierre Duplessis, rue Royale, entre St-Pierre et St-Antoine—Vente régulière de meubles.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mardi.

ACADÉMIE—The Boy Detective.

ST-CHARLES—Progress and the Debutante.

VARIÉTÉS—Romance of a Poor Young Man.

Sans Gouverneur.

La Louisiane est actuellement sans gouverneur. Warmoth ayant trouvé, dans les événements de janvier dernier, la preuve la plus convaincante de la docilité et de la soumission de son peuple, a cru pouvoir s'absenter pendant quelques semaines pour aller s'occuper de ses petits intérêts à Washington où à Cincinnati. Il a chargé quelques-uns de ses fidèles de surveiller Pinchback, et il a, sans doute, donné ses instructions secrètes au chef fidèle de ses chiens, Longstreet. Mais Pinchback qui, avant tout, est du parti de Pinchback, s'est inquiété de la présence à Washington de Warmoth et des menées de la faction carlotiste. Il s'est demandé ce qu'un nouveau bien manigancé pour le maintien de la chemise présidentielle ; il a cru pour qu'il n'y eût une embrouille générale et un compromis conclu aux dépens des absents, et, checké par cette crainte, il a pris le premier train pour Washington, en laissant aux jouteurs le soin d'apprendre à M. Brewster, ex-président du Parc-Théâtre aujourd'hui défunte, qu'il partirait, d'après l'avis de l'avocat-général, vendre tous les jours s'asseoir sur le fauteuil du gouverneur et y contempler le plafond.

La chronique est muette sur les faits et gestes de la tombaire de la doublure de Warmoth. Ce dernier avait eu soin, avant son départ, d'enfermer en lieu sûr tous les bâtons à cirer et de prendre ses précautions pour empêcher ses spectateurs temporaires de rien faire de compromettant. Le droit de M. Brewster, qui n'a plus aucun titre légal depuis l'expiration du terme de la Chambre dont il était le président de fait, à remplir les fonctions de gouverneur est plus que problématique ; il est à peine soutenable. Notre Etat se trouve donc, pour le moment, sans gouverneur. Malheureusement, ce n'est pas pour longtemps.

Il n'est même pas permis à la Louisiane de se réjouir de l'absence de Warmoth et de Pinchback, car ces augustes voyageurs ont laissé derrière eux les collecteurs de taxes, après à faire rentrer la dîme prélevée, non sur les récoltes, mais sur le capital même de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et du propriétaire.

Si on lient d'être sans gouverneur, la Louisiane pourrait se trouver sans gouvernement, tout-à-fait, nous nous demandons si l'état d'anarchie précédant par Proudhon, ne rendrait pas mieux pour elle que ce gouvernement radical qui semble n'avoir en d'autres objets, depuis quatre ans, que la pillerie organisée et la scélératesse de la ruine, et la banqueroute pour but.

Se fait-on une idée de ce que nous eussions gagné, depuis quatre ans, à n'avoir ni gouverneur, ni législateur, ni fonctionnaires, ni assesseurs, ni collecteurs de taxes, ni conseil de ville, ni cours, ni monopoles, ni privilèges.

Cent millions d'économie pour le trésor et l'obligation pour les citoyens de protéger eux-mêmes leurs familles et leurs propriétés contre les voleurs et les incendiaires, ce qu'ils eussent fait, beaucoup mieux et à cent millions de fois meilleur marché que ne l'a fait la bande Warmoth & Cie. Cela peut sembler un paradoxe et, cependant, c'est vrai.

Mais que parlons-nous de ces choses ? Warmoth a laissé en partant mieux que son chapeau pour assurer le respect de son autorité. Il a laissé entre les mains de quelques douzaines de gros capitalistes, trente millions de Bons nouveaux de l'Etat et dix millions de Bons de la ville, sans parler des mandats et des certificats représentant quelques millions. Et quand l'idée vient à quelque citoyen exaspéré de l'oppression qui pèse sur ce peuple, de glisser un coup de balai général, ou bien le moyen plus pacifique du refus de l'impôt, ces quelques douzaines de citoyens respectables, qui tiennent avant tout à échanger ou à convertir leurs titres avec un profit raisonnable, se hâtent de toucher l'intérêt de leurs Bons, se jettent à la traverse et complètent toute leur influence à défendre le gouvernement de Warmoth & Cie.

Sans gouverneur, nous continuons donc à être plus gouvernés que jamais, grâce à l'autorité toute puissante de l'intérêt. Il est vrai qu'on parle beaucoup de réformes, qu'on fait des manifestes, qu'un président des discours, que les réformistes se chamaillent avec les démocrates, et qu'on a réussi à si bien embrouiller toutes les idées que personne ne peut dire où nous allons.

Eh bien ! nous attendrons les conventions à Pampon, et ce ne sera pas notre faute s'il n'en sort pas un programme clair et bien défini qui permette à chacun de savoir ce qu'il veut tenir et de se ranger sous la bannière de l'exploitation des contribuables ou sous celle de leur affranchissement. Si la révolution ne peut se faire que par la voie du vertige, il faut qu'elle soit complète et nous faisons notre possible pour que le jugnole et les pantins se mesurent en travailleurs prochains, ils sont pas la jeunesse des dupes.

COMPAGNIES " LA SÉCURITÉ " D'ASSURANCES SUR LA VIE ET D'ANNUITÉS DE NEW-YORK—En appelant l'attention sur l'annonce de cette institution, nous pouvons signaler aux souscripteurs éventuels le chiffre de son actif qui est de $11,[illegible],[illegible]. Les affaires de la succursale établie dans notre ville ont été très prospères comme on peut s'en assurer par une inspection des livres rue Carondelet, No 56. Cette succursale qui dirend ses affaires dans la Louisiane, le Texas et le Mississippi a pour administrateur M. P. A. Barker, citoyen depuis longtemps connu ici. L'agent général, M. James Pleton, a l'énergie et les qualités nécessaires pour étendre les relations de la Compagnie.

VERMOUTH DE TURIN.—Voilà enfin du bon vermouth, de l'excellent vermouth, du vrai vermouth, du vermouth de Turin ! On sait que ce vermouth est le premier de tous, mais il ne se vend nos moins qu'il est toujours rare. Nous croyons donc faire plaisir aux nombreux amateurs de cette liqueur délicatissime en leur annonçant que MM. Fini & Bonnet, 70 et 72, seul les seuls agents de vente aux Etats-Unis du vermouth livré en cercueuses par la fameuse maison Martini, Sola & Cie., de Turin, et qu'ils en ont toujours à vendre. Ces messieurs ont eu la bonté de nous en laisser un échantillon que nous trouvons trouvé tout à fait supérieur, et en que nous en disons dans notre notice ne tout aussi bien un hommage rendu à la vérité que l'expression de notre reconnaissance.

55, St. Charles—une belle quantité à coudre complète de Grover & Baker au nouveau local général de l'agence de vente rue Royale, 120.

La machine " Marguerite " est la seule machine à coudre à pédale du système qui se vend au No 101, de la rue de Canal.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE.

Pour contribuer à la libération du territoire français occupé.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* ce qui suit :

Le Comité des Dames de New-Orléans, pour la libération de la France, vient de faire, et a pris la résolution suivante :

Considérant que l'Exposition universelle de New-York pour ouverte cette année, et que la ville de Philadelphie, en Pensylvanie, se prépare à recevoir les visiteurs de toutes les nations ;

Considérant que le rôle de représentant du Gouvernement français, qui a été confié à M. Tissot, ne peut être dignement rempli que par une personne âgée de plus de 18 ans ;

Considérant que le comité central de Paris et les comités de Rouen, Lyon et des principales villes de France, ont été dissous par le Gouvernement de Versailles ;

Considérant que le Comité central de la Pensylvanie qui coordonnera la représentation, ne peut pas, dans ces conditions, accepter aucune place d'honneur dans son ressort ;

Nous, les soussignées, nous adressant les Dames du Comité de notre République, pour lesquelles elles ne sont pas Françaises ou si elles sont, elles ne le sont que par leur mère ou par leur mari, nous prions les Dames du Comité de New-York de vouloir bien accepter, en leur nom et au nom de leurs maris, et en leur nom et au nom de leurs enfants, cette somme de $[illegible] pour la libération de la France, et la remercier de leur bienveillance.

Le comité a reçu dans la séance d'hier les premiers versements dans la journée suivante par Mme Dumoulin :

En caisse au 14 mars	$14,116 00
Reçu à cette date	1,110 77
" le 15 mars	800 00
" hier, 21 mars	3,165 00
Total à ce jour	$19,891 77

On voit que New-York a dépassé la Nouvelle-Orléans, mais il est vrai que nos confrères new-yorkais reçoivent des souscriptions de plusieurs Etats voisins. Les amis de la France, en Louisiane, suivront l'exemple qui vient d'être donné par les comités en France et par celui de New-York, ils continueront à souscrire sans s'inquiéter de l'abstention de M. Thiers et de ses ministres.

Voici les souscriptions que nous avons enregistrées depuis notre dernière liste :

25 MARS.

Victor Privat (hebdomadaire)	$1 00
Souscription de la Nelle-Ibérie, suivant la liste ci-dessous	405 70
Total	$406 70
Listes précédentes	9,086 62
Total des listes de l'*Abeille*	$9,493 32

Les recettes ci-dessus portent le total général à $14,959 37.

Nous avons reçu hier d'un de nos lecteurs les coupons d'une loge pour la représentation de mercredi, à l'Opéra, avec la suggestion de les faire vendre à l'encan, mercredi. Ayant trouvé à disposer de la loge, nous avons mieux aimé tenir que vendre, et nous avons enclosé huit places que nous remettrons au comité de la représentation.

Voici la liste détaillée de la Nouvelle-Ibérie :

Souscription des dames et demoiselles de la Nlle-Ibérie, sans distinction de nationalité, pour la délivrance de la patrie :

Mme Vve. Caddoo, un nougat, produit	$ 20 50
Mlle Alix Gueydan, un couvertin de fantaisie, produit	35 00
Mlle Berthe Polatis (8 ans) en grande poupée, produit	8 50
Mlle Norma Bourgeois (8 ans) une théâtre, produit	3 25
Mlle Claire (5 ans) en tire-lire	1 00
Henry Gueydan (4 ans), un coupe de la Marianne, chanté par lui, avec quelques âme et chaleur ; 5 sous trouvés dans ses petit chapeau	2 85
Un Louisianais	2 50
Un Lorrain	2 50
Mme John Henshaw, américaine, sans francaise dans les veines	5 00
Dupuy, Louisianais	1 50
Kreder	1 00
Blanchard	2 00
Joseph Bourré, Louisianais	5 00
Mme Bourgeois, Louisianaise	1 00
Emile Gueydan, Louisianais	2 00
Mme Vve Duperier	2 00
Que Parlebane	2 00
Dr. Delaroche, Louisianais	1 00
Loge des Odd Fellows	10 00
Mme Louis Delacamp, Louisianaise	2 00
Provisions de tous genres, données aux dames patronnesses par la maison Patin des dames du village, produit brut	340 80
	$468 65
A déduire, les frais	56 75
	$405 70

E. MONTAGNE,
Prés. Sec. et Trésorier.

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, Fagnet des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt nécessaire pour la vente de ces machines rue Royale, 120.

La Souscription en France.

Le Comité général de la souscription patriotique des Femmes de France s'est réuni à Paris, le 4 mars en séance extraordinaire.

L'assemblée était au grand complet ; chacun des membres avait voulu témoigner, par sa présence, de son zèle paraît vouloir pour l'œuvre de la libération du territoire.

Le nombreux délégués des comités d'arrondissement de Paris et des départements assistaient à cette séance.

A l'unanimité, la résolution suivante a été voté :

Considérant que la Souscription patriotique des Femmes de France peut concourir à la libération des départements occupés est une œuvre d'initiative privée ;

Considérant que, de l'origine, le gouvernement a déclaré qu'il y était et entendait rester étranger, bien que toute sa sympathie fût acquise à cette œuvre patriotique ;

Considérant que la discussion générale devant l'Assemblée nationale, dans sa séance du 28 février dernier, ne peut ni ne doit modifier la situation ;

Considérant que les nécessités d'un ensemble qui viendrait faire appel à l'intérêt sont complétement indépendantes d'une souscription qui dépère du patriotisme le plus élevé, et que les idées de sacrifice, constituant le plus grand de tous les faits, c'est-à-dire la plus grande de toutes les forces ;

Considérant que le comité, d'après les preuves qui lui viennent de toutes parts, n'est pas en doute du succès ;

Le comité général décide à l'unanimité de la Souscription patriotique des Femmes de France doit continuer son œuvre avec plus d'énergie que jamais.

Le Comité général a reçu de Nancy la dépêche suivante :

Nancy, 4 mars.

Le Comité de Nancy considérant que la souscription nationale est avant tout un appel patriotique et un gage d'union pour la patrie, qu'en stigmatisant l'initiative prise par l'esprit de division, elle ne saurait porter atteinte au crédit public ; qu'en, elle ne cesse de renommer dans le département comme des sympathies unanimes, déclare persévérer dans son œuvre.

DOMBARE, Président.

Une affiche placardée dans le 20 arrondissement de Paris indique qu'il a été décidé à la mairie parisienne de faire une œuvre, et que la souscription nationale continue par le passé.

Affiches, dans quelques villes des élections qu'on va faire, la publication du vote de l'Assemblée nationale dans un délai de 28 février.

Loin de voir un prétexte de découragement dans la décision prise par l'Assemblée, les souscripteurs y trouveront donc un motif de redoubler d'ardeur et de générosité.

En ces d'insuffisance de la souscription l'Assemblée nationale pourvoiront à l'accomplissement du vœu du pays. Quelques-uns ont le mérite d'exprimer, il faudra toujours que la France se relève ; il n'y a pas de doute. Mais rien n'aura la valeur et, aux yeux de l'Allemagne, nous montrer, comme dernière ressource, les millions plus des millions qui sont nécessaires à la exécution de la dîme.

☞ Il n'y a rien d'impossible en ce monde, du moins l'on a employé en dans chez Michel Lion, à l'enseigne des cinq belles paresses. Crédit modeste qui vendent à des prix raisonnables, comme on le fait partout ailleurs. Mais maintenant, tout est changé ; le propriétaire de cet établissement a en connaissance que la générosité nationale voulait faire bien bénéficier mais à gêne de frais. Aussi, tout en continuant à vendre au public des bottes et souliers parfaitement confectionnés, mais à bon marché, la maison Michel Lion s'est chargée de ne faire tous ces gens. Aussi tout les personnes qui abondent à la loge les Bottes et le bon marché qu'on y trouve, ne manquent de dire : Allons chez MICHEL LION, 127 et 129 Old Levée, au Sign du Monde Pittoresque, et vous ne vous en repentirez pas, vous aurez fait, profitant de pas cette.

☞ On vous offre souvent à acheter une machine à coudre à pédale du système Grover & Baker, qui se vend au No 101, de la rue de Canal, près de la Rue Carondelet.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 25—Pour [illegible] ; Lundi, 24 [illegible] ; Mardi, 25 [illegible] ; Mercredi, 26 [illegible] ; Jeudi, 27 [illegible] ; Vendredi, 28 [illegible] ; Samedi, 29 [illegible] ; Dimanche, 30 [illegible] ; Lundi, 31 [illegible] ; Mardi, 1 [illegible] ; Mercredi, 2 [illegible] ; Jeudi, 3 [illegible] ; Vendredi, 4 [illegible] ; Samedi, 5 [illegible] ; Dimanche, 6 [illegible] ; Lundi, 7 [illegible] ; Mardi, 8 [illegible] ; Mercredi, 9 [illegible] ; Jeudi, 10 [illegible] ; Vendredi, 11 [illegible] ; Samedi, 12 [illegible] ; Dimanche, 13 [illegible] ; Lundi, 14 [illegible] ; Mardi, 15 [illegible] ; Mercredi, 16 [illegible] ; Jeudi, 17 [illegible] ; Vendredi, 18 [illegible] ; Samedi, 19 [illegible] ; Dimanche, 20 [illegible] ; Lundi, 21 [illegible] ; Mardi,